

CONSEIL DE L'EUROPE

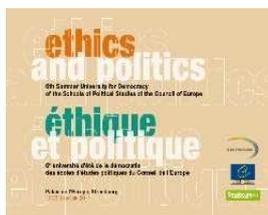


COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Sixième Université d'été de la Démocratie



"Ethique et politique"



Leçon inaugurale

Par

Pr. Rafâa BEN ACHOUR

Ministre délégué auprès du Premier Ministre

Tunisie

27 juin 2011

Lorsque le peuple tunisien s'est révolté contre Ben Ali, c'était certes un soulèvement pour la dignité, la justice et la liberté. Mais c'était aussi un soulèvement contre l'immoralité d'un régime dénué de toute éthique de gouvernement.

La jeunesse tunisienne a dénoncé haut et fort le lien intime qui existe entre autoritarisme, corruption, clientélisme et autres fléaux moraux. Désormais, il n'est plus envisageable de se passer d'un minimum d'éthique en politique.

Toutefois, la liberté recouvrée soulève des questions nouvelles, notamment, sur l'existence d'une telle éthique. Le désenchantement à l'égard du comportement de politiciens, d'activistes et de militants de la société civile, des médias et des citoyens eux-mêmes est de plus en plus grandissant. La prolifération du corporatisme et des intérêts sectoriels et particuliers, l'augmentation du clientélisme politique, l'usage abusif du droit de grève, l'explosion de demandes sociales parfois contradictoires, le règne de l'égoïsme et la propagation de la violence comme moyen d'expression, révèlent un problème de conscience, chez l'élite comme chez le public, quant aux normes qui régissent une vie collective pacifique et respectable, c'est-à-dire démocratique.

Il s'agit d'un problème moral, un problème relationnel qui touche toutes les composantes de la communauté, du politicien à la société civile au citoyen-individu. C'est le propre d'une transition démocratique, dit-on, puisque par définition, toute transition démocratique implique *"une sorte d'interrègne qui ne se laisse pas définir par des procédures, des normes et des conduites prévisibles, mais plutôt par des conflits portant sur la nature et la forme des premières, et sur l'impact qu'elles auront sur les*

secondes"¹. Ces conflits rendent, de la sorte, imprévisible toute évolution politique. La transition demeure une phase où "*les combinaisons sont souvent fortuites et où beaucoup d'erreurs peuvent être commises*"². L'absence d'accord sur un corps de règles de conduite politique rend difficile, voire impossible, la prise en considération d'une certaine éthique en politique.

Toutefois, autant le consensus paraît impossible³ autant les nouvelles significations de la politique impliquées par l'éveil citoyen, la multiplication des acteurs et la prolifération des interdépendances imposent de repenser cette relation rendue antinomique entre éthique et politique.

Désormais, la politique ne peut plus se passer d'un contenu moral qui se trouve à l'aune de la gestion des rapports dans la Cité. Ce contenu a été démontré à maintes reprises dans les plus vieilles démocraties: l'affaire Watergate et l'affaire Monicagate aux Etats-Unis attestaient, déjà, que la politique s'avère "*soumise au jugement de la morale*"⁴. La légitimité électorale, seule, n'est plus alors suffisante. L'affaire DSK, aujourd'hui, et la démission de Georges Tron, secrétaire d'Etat à la fonction publique en France, objet d'une enquête pour agression et viol, à la suite d'une plainte de deux ex-collaboratrices pour harcèlement sexuel, confirment on ne peut plus clairement que "*la morale privée est une condition de la réussite politique*"⁵.

¹ GUILHOT (N), SCHMITTER (P), "De la transition à la consolidation, Une lecture rétrospective des democratization studies", *Revue française de sciences politiques*, n°4-5, 2000, p.618

² *Ibid.*

³ DELRUELLE (E), *Le consensus impossible: Le différend entre éthique et politique chez H. Arendt et J. Habermas*, Ousia, 1993

⁴ REMOND (R), "Politique" in CANTO-SPERBER (M), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, tome 2, Quadrige-PUF, 2004, p.1498

⁵ *Ibid.* p.1497

La question éthique ne peut, pourtant, être réduite uniquement à la conduite personnelle et privée des hommes politiques. Elle interpelle surtout le politique comme "*lieu où s'affrontent les analyses sociales et les systèmes de valeurs*"¹. Ainsi, au-delà de son sens commun d'administration des affaires publiques, la politique "*consiste à définir une grille de lecture du réel, à préciser la vision qui en résulte et à formuler des propositions en fonction des valeurs au nom desquelles des actions doivent être entreprises*"².

Il ressort clairement de cette définition que politique et éthique ne sont pas aussi disjointes qu'on le pensait, d'autant plus que l'opinion publique gagne en autorité et impose aux gouvernants des obligations de rendre des comptes et de s'expliquer. Par ailleurs, l'expansion de la culture des droits de l'Homme n'est-elle pas, en fin de compte, la consécration d'un ensemble de valeurs morales³?

Ces exigences morales font partie intégrante de la définition de la politique, puisqu'elle correspondent, en dernier ressort, à la nécessité de faire prévaloir l'intérêt public sur les intérêts particuliers. C'est ce que Montesquieu appelle "*vertu politique*" c'est-à-dire une "*vertu morale dans le sens qu'elle se dirige au bien général*"⁴. C'est cette vertu qui définit l'éthique⁵.

Relevons, à cet égard, que l'usage indifférent des termes "éthique" et "morale" revient à leur synonymie. L'étymologie n'indique, en effet,

¹ PASSET (R) in DELMAS-MARTY (M), MORIN (E), PASSET (R), PETRELLA (R), VIVERET (P), *Pour un nouvel imaginaire politique*, Paris, transversales-Fayard, 2006, p.40

² Ibid. p.34

³ REMOND (R), *op.cit.*, p. 1498-1499

⁴ *De l'esprit des lois, Livre III, Chapitre V*

⁵ AVRIL (P), "Déontologie politique", in CANTO-SPERBER (M), *op.cit.*, p. 1501

aucune distinction. L'un venant du grec "*ethos*", l'autre du romain "*mores*", ils se réfèrent également au "*domaine commun des mœurs*"¹.

Une nuance pourrait, toutefois, être faite, selon Paul Ricœur, qui précise que le terme éthique implique plutôt "*la visée d'une vie accomplie sous le signe des actions estimées bonnes*"², alors que la morale se réfère au "*côté obligatoire, marqué par des normes, des obligations, des interdictions caractérisées à la fois par une exigence d'universalité et par un effet de contrainte*"³.

Par ailleurs, on a parfois tendance à confondre éthique et déontologie. Or, la déontologie se place sur un terrain totalement différent. Elle relève plutôt de l'empirique, puisqu'elle concerne concrètement l'exercice d'une activité déterminée. Elle comporte, en ce sens, "*une connotation corporatiste*"⁴ et elle diffère, de ce fait, d'un groupe et d'un secteur à l'autre, pour indiquer, en tout, l'ensemble des règles déterminées par chaque groupe ou secteur et appliquées par lui. La déontologie présente, alors, un caractère préventif et disciplinaire qui s'inspire moins de la vertu, au sens de Montesquieu, que de la prudence⁵.

Ainsi, en impliquant l'idée de conduite, l'éthique se définit, d'abord, comme "*la théorie de l'action que l'Homme doit mener pour bien conduire sa vie*"⁶. Appliquée à la sphère politique, elle désigne "*l'étude théorique des principes qui guident l'action humaine dans tout contexte*

¹ RICOEUR (P), "De la morale à l'éthique et aux éthiques", in CANTO-SPERBER (M), *op.cit*, tome 1, p.689

² RICOEUR (P), "Ethique et morale", *Revista Portuguesa de Filosofia*, T.46, Fasc.1, Janvier-mars 1990, p.5

³ *Ibid.*

⁴ AVRIL (P), *op.cit*, *loc.cit.*

⁵ *Ibid.*

⁶ HONECKER (M), "Ethique sociale protestante" in HASSE (R), SCHNEIDER (H), WEIGELT (K) (ed.), *Lexique de l'économie sociale de marché*, KONRAD-Adenauer-Stiftung, 2007, p.241

où il peut y avoir délibération"¹. Elle "concerne aussi l'ensemble des principes de consensus qui règlent l'action des individus à l'intérieur des formations sociales"².

Délibérations, consensus constituent, du coup, les axes de la réflexion sur l'éthique politique. Le potentiel démocratique dans ces définitions est inéluctable. La démocratie ne comprend-elle pas par essence un potentiel éthique ? D'ailleurs, on a de plus en plus tendance à ramener l'éthique politique au "régime de règles qui doit viser à assurer le fait que la souveraineté s'exerce par le peuple"³.

Ce recouplement nécessaire entre éthique et démocratie implique, pour Michel Rocard que le régime démocratique incorpore, par sa définition même, un impératif selon lequel: "*Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse*", ou pour situer plus exactement et plus complètement la phrase de Kant telle qu'elle a été traduite en français: "*Agis de telle sorte que tu traites toujours l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen*"⁴.

Cet impératif fait que la réflexion sur l'éthique est indissociable de toute "*ambitieuse refondation démocratique*"⁵. Or, si l'éthique s'inscrit dans le projet même de démocratie, à plus forte raison, le processus de démocratisation en dépendra indéfiniment. Il s'agit alors d'explorer l'importance de l'éthique dans la consolidation du processus de transition démocratique en Tunisie.

¹ CALAME (P), *La démocratie en miettes, Pour une révolution de la gouvernance*, Descartes & Cie, 2003, p.133

² *Ibid.*

³ ROCARD (M), *Ethique et démocratie*, Genève, Labor et Fides, 1996, p.23

⁴ *Ibid.*

⁵ SADLAN (P), "La réflexion sur l'éthique n'est pas dissociable d'une ambitieuse refondation démocratique de la République", *Médiavenir*, été 2005, p.9

Cette importance se révèle à double égard. D'abord, à travers la signification même de l'éthique politique qui implique une corrélation entre la liberté et la responsabilité. Cette corrélation met en relief le fondement contractuel de cette éthique (I).

Ensuite, l'importance d'une éthique politique en période transitionnelle se montre à travers sa portée légitimatrice à l'égard des différentes actions sur l'espace public, en l'absence de toute autre source de légitimité complète et convaincante (II).

I- Les fondements contractuels de l'éthique en politique

Par définition, l'institution de toute communauté politique se base sur un ensemble de valeurs communes transcendantes sur lesquelles tous les groupes se mettent d'accord. Ce corps de règles qui garantit la paix et la pérennité de la société constitue le propre de l'éthique politique qui implique, dans cette perspective, la nécessité de "*construire la société sur une base contractuelle*"¹ traduisant une véritable volonté de vivre ensemble au-delà de la simple appartenance passive². Or, une telle volonté constructive, notamment dans une communauté en train de se recomposer telle la tunisienne, reste tributaire de deux fondements indissociables dont le postulat éthique est incontournable: la liberté d'un côté (1), la responsabilité de l'autre (2).

1- La liberté

La liberté constitue le principal acquis de la Révolution. Après des décennies de répression et de sujétion, le tunisien se voit récupérer sa citoyenneté. La qualité de citoyen, on le sait, est indissociable de la

¹ CALAME (P), *op.cit.* p.131

² *Ibid.* p.149

jouissance de ses libertés. La citoyenneté implique, en ce sens, l'idée d'autonomie par rapport à un pouvoir autoritaire¹.

Cette autonomie a trouvé pleinement son expression dans une société en effervescence. Pour la première fois de l'histoire de la Tunisie, a-t-on pu assister à des débats contradictoires dans toutes les sphères et à des formes diverses d'expression citoyenne traitant de tout ce qui a trait à la chose publique: ouverture médiatique, forums et meetings, manifestations culturelles et artistiques, *etc.* Le plus grand mérite de la liberté recouvrée s'avère, ainsi, le regain d'intérêt du citoyen pour la politique: mouvement intense de création de partis politiques, d'associations, floraison d'une société civile engagée générant les premières prémices d'une citoyenneté active. De ce point de vue, la liberté ne manque pas de valeur éthique liée à l'ouverture de l'espace public jadis cadenassé. En plus d'une aptitude à l'autodétermination, elle comporte une "*dimension intersubjective du développement de la personnalité*"² qui n'est pas sans retombées sur le processus de construction sociale.

A comparer avec l'ère de la dictature, la liberté a permis au citoyen de se ressentir intéressant. Ces manifestations de la liberté ne sont-elles pas au fond un exercice de souveraineté? Même si elle est en cours de construction, la citoyenneté demeure toujours, dans tous les cas, au cœur de la question du "*partage politique*"³ et donc du pouvoir.

¹ CHENNOUFI (R), "Sujet ou Citoyen", *Revue Tunisienne de Droit*, 2000, p.206

²GARRAU (M), LE GOFF (A), "Vulnérabilité, non domination et autonomie: vers une critique du néorépublicanisme", *Astérion*, n°6, mars 2009, p.162

³ VECA (S), "Les problèmes éthiques des sociétés démocratiques modernes", in CANTO-SPERBER (M) (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, volume 1, quatrième édition, Paris, QUADRIGE-PUF, 2004, pp.462-469

La liberté implique, en ce sens, un ensemble de droits dits "*de la communication*"¹ (liberté d'expression, d'association, de réunion...) qui sont "*la condition même d'un exercice libre et égal de la critique politique*"². Dans cette perspective, les individus ne sont pas seulement ces "*porteurs d'intérêts*"³ à l'égard de la collectivité, ils sont plutôt considérés dans la mesure de "*l'agrégation de leurs volontés autour d'intérêts communs*"⁴. En effet, c'est leur mobilisation, en vertu de ces intérêts communs, qui est constitutive du processus politique⁵. C'est sur ce fondement contractuel que la liberté est définie.

La question qui se pose, alors, , est celle de l'usage que chaque citoyen fait de sa liberté. Il s'agit, là, d'une question proprement éthique⁶. Si celle-ci affiche un projet de démocratisation de la société, c'est en exigeant la reconnaissance d'un ensemble de droits démocratiques (droits politiques notamment d'association, d'expression, de liberté de pensée...) comme condition nécessaire⁷. Réciproquement, ces droits disposent irréductiblement d'un contenu moral qui définit leur rôle dans la construction d'une communauté démocratique. Ils ne sont, alors, rien "*sans le courage de l'affirmation, la loyauté, la responsabilité, la pudeur. Ils ne sont rien sans la vertu, qui renvoie à une représentation par chacun de sa citoyenneté et de son humanité*"⁸.

¹ CHANIAL (P), "L'éthique de la communication: une politique des droits démocratiques?", *Quaderni*, n°28, hiver 1996, p.154

² *Ibid.*

³ GARRAU (M), LE GOFF (A), *op.cit.*, p.162

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ ROCARD (M), *op.cit.* p.22

⁷ CHANIAL (P), *op.cit.* p.148-149

⁸ MONCONDUIT (F), "Pour une éthique de la démocratie", *Mélanges Jeanneau, Les mutations contemporaines du droit public*, Paris, Dalloz, 2002, p.401

Ce contenu éthique implique un "*principe de respect moral universel*"¹ ainsi qu'un "*principe de réciprocité égalitaire*"² avec lesquels la liberté de l'Homme dépasse son acception individualiste pour impliquer "*un devoir concret envers ce qui est général, c'est-à-dire envers tout autre Homme*"³. La liberté n'est rien "*si elle ne fait pas l'objet de la reconnaissance de l'autre. Et celui-ci n'y consentira que si, au même moment [la sienne est reconnue]*"⁴.

C'est ainsi que l'éthique attribue à la valeur de liberté une place centrale. Concrètement, c'est une question de participation à la chose publique qui passe par un droit à l'information mais aussi par un "*droit civique à la formation*"⁵. Seule l'éducation à une éthique de la discussion⁶ pourra, en effet, aider à contourner les fluctuations et à éclairer la perspective démocratique. C'est ce que l'histoire de la démocratie nous apprend et l'expérience nous montre: "*l'institution d'une société démocratique ne va pas sans un individu démocratique: il faut une éducation*"⁷.

Or, l'éducation, dans un pays en transition comme la Tunisie, est un devoir qui incombe à toute la collectivité. Il est une responsabilité morale d'encadrement face aux dérapages multiples qui semblent parfois l'emporter sur tout effort civique et pacifique. L'exercice démocratique est aussi une responsabilité collective face à un flou accablant et une instabilité politique, sécuritaire et même psychologique qui gouverne les

¹ CHANIAL (P), *op.cit.* p.150

² *Ibid.*

³ MONCONDUIT (F), *op.cit.* p.402

⁴ *Ibid.*

⁵ FERRY (J-M), "Éthique reconstructive, justice politique et vulnérabilité sociale" in CHATEL (V) et al, *Agir en situation de vulnérabilité*, Les Presses de l'Université Laval, 2003.

⁶ HABERMAS (J), *De l'éthique de la discussion*, Paris, Cerf, 1992

⁷ MONCONDUIT (F), *op.cit.* p.393-394

esprits, et face à des discours, des comportements et des déclarations fracassants qui, au meilleur des cas, manquent de maturité politique.

Tout compte fait, la liberté reste toujours à conquérir notamment contre toute forme de manipulation¹.

2- La responsabilité

Corollaire de la liberté, la responsabilité est au cœur de l'éthique. C'est elle qui détermine le sens et les limites de l'exercice de la liberté par la reconnaissance des interdépendances au sein de la collectivité: "*être responsable, c'est s'assumer et assumer les autres*"².

Ainsi, en suggérant une "*conscience de la responsabilité*"³, l'éthique politique évoque le le civisme⁴. Celui-ci se traduit, en effet, par le "*sens des devoirs collectifs au sein d'une communauté*"⁵. La citoyenneté serait, à ce titre, une relation contractuelle tant qu'elle définit aussi bien des devoirs que des droits et libertés, et ce, autant que les individus restent tributaires de leur appartenance à la collectivité⁶.

C'est ce fondement contractuel qui traduit la volonté du vivre-ensemble. Il en ressort que la responsabilité n'incombe pas aux seuls gouvernants. Chaque personne, chaque groupe et chaque acteur (social,

¹ *Ibid.* p.404

² CALAME (P), *op.cit.* p.134

³ HONECKER (M), *op.cit.* p.241

⁴ GRAWITZ (M), *Lexique des sciences sociales*, 7^{ème} édition, Dalloz, 2000, p.62-63. « Lat. *civis* : citoyen. Terme né pendant la Révolution française. Il implique la formation individuelle du citoyen : la vertu (Robespierre, Saint-Just), la raison (Condorcet). Le développement du nationalisme, les guerres de 1870 et de 1914 ont amené à considérer ce terme comme synonyme de patriotisme, signification abandonnée aujourd'hui au profit d'une notion de solidarité active et de participation ».

⁵ CALAME (P), *op.cit.* p.150

⁶ GARRAU (M), LE GOFF (A), *op.cit.*, p.162

politique, économique) a sa part de responsabilité car, dans tous les cas, "*il ne saurait exister une morale publique sans une morale privée*"¹.

Cet impératif s'impose, à plus forte raison, dans une société en transition démocratique où le manque de conscience civique et politique met en avant conflits d'intérêts, collusion de pouvoirs, abus de droit, indiscipline dans le débat et plusieurs formes d'incivilité. Le règne d'une pensée unique pendant des années de dictature explique l'insuffisance d'une telle conscience, ce qui fait rejaillir, encore une fois, l'importance de l'éducation et de la culture. L'institution d'une société démocratique n'est pas seulement tributaire d'un ensemble de normes ou d'une forme de gouvernement, elle passe nécessairement par un engagement citoyen individuel et collectif.

C'est ainsi qu'il faut veiller à stimuler la vie associative, le bénévolat et le volontariat qui sont l'expression la plus complète de l'engagement citoyen. Les fluctuations que connaît le processus démocratique, en Tunisie, nécessitent un effort d'encadrement par la société civile. A celle-ci incombe une grande part de responsabilité dans la sensibilisation du citoyen assoiffé de vie politique et dans la contribution à l'élaboration des normes à suivre par tous les acteurs pour réussir la transition (respect de la différence, coopération pour le bien public...). C'est ainsi que certains acteurs de la société civile sont parvenus à contrecarrer le "*syndrome de dégagité*" qui a envahi toutes les sphères sociales et politiques et qui a risqué de paralyser les institutions étatiques par le mouvement "*je m'engage*" qui a eu le mérite de canaliser le dynamisme d'une grande part de la jeunesse vers la défense de l'intérêt général et la construction du pays.

¹ CALAME, *op.cit.* p.160

De même, les sit-in de la "*Kasbah*" d'une part et de la "*kobbah*" de l'autre ont révélé le potentiel de citoyenneté dont dispose une jeunesse tunisienne éveillée et engagée. Ces deux manifestations n'ont pas manqué d'orienter le processus politique, si bien qu'ils mettent en relief l'impact décisif de l'engagement citoyen, quelle que soit sa forme.

Par conséquent, la construction démocratique passe nécessairement, par une "*conscience de la citoyenneté*"¹. La citoyenneté est avant tout une éthique qui inspire l'action des individus et des groupes sur l'espace public². Elle est alors indissociable de la responsabilité. Et il s'agit là d'une responsabilité morale, qui va au-delà de la responsabilité politique ou pénale. Une responsabilité non pas sur ce qui a été fait mais sur ce qui va être fait, une responsabilité qui repose sur l'idée d'objectifs déterminés collectivement.

D'ailleurs, autant le principe de responsabilité "*procède de la souveraineté démocratique du citoyen*"³, autant le principe de citoyenneté ne se conçoit que dans la mesure de sa contribution à l'intérêt général, c'est-à-dire *in fine* au bien de la communauté.

Ceci ne peut se passer de l'instauration d'une éthique de la communication et d'un débat comme gage de l'avancement sur les questions d'intérêt commun, faute d'institutions représentatives légitimes, dans cette phase de transition. L'accord sur une date pour l'élection d'une assemblée nationale constituante constitue, à cet égard, une responsabilité collective qui dépasse toute divergence d'intérêts politiques et toute polémique sur les auteurs supposés du retard.

¹ *Ibid.* p.149

² *Ibid.* p.150

³ MONCONDUIT (F), *op.cit.* p.405

L'accomplissement de cette responsabilité morale est, à ce titre, une condition de crédibilité aux yeux des populations. Faute de légitimité constitutionnelle en période transitionnelle, l'éthique politique peut fournir un fondement légitimateur à l'action politique.

II-La portée légitimatrice de l'éthique politique en période transitionnelle

Dans cette phase transitionnelle, la question de légitimité a le vent en poupe. Le vide constitutionnel que vit le pays, la défiance d'une population traumatisée par les pratiques du régime déchu ont fait accroître les revendications d'une légitimité dite révolutionnaire. Or, ni les contours de cette légitimité ne sont bien définis ni la représentativité de ceux qui la réclament n'est vérifiée. Les citoyens demeurent méfiants. Le politique souffre d'un déficit notoire de légitimité.

Or, l'éthique peut offrir, à cet égard, un potentiel légitimateur non négligeable. Elle joue, en effet, un rôle crucial dans la restitution de la confiance citoyenne (1) et dans la reconstitution du Contrat social (2).

1- La restitution de la confiance publique

La légitimité renvoie, d'emblée, au "*sentiment de la population que le pouvoir politique et administratif est exercé par les «bonnes» personnes, selon de «bonnes» pratiques et dans l'intérêt commun*"¹. Une telle définition décrit le lien intime entre légitimité et confiance. Celle-ci implique forcément la croyance en la vertu de son dépositaire. Selon Luhmann, "*faire confiance c'est risquer certains aspects de son avenir en*

¹ CALAME (P), *op.cit.* p.153-154

pariant sur la loyauté de la personne à laquelle on fait confiance"¹. Or, un tel pari suppose un état d'esprit où on affronte *"de manière optimiste des situations qui peuvent être dangereuses, et où [on n'a]peut-être pas d'autre choix que de faire face, d'une façon ou d'une autre, à ces situations"*². De ce point de vue, le sociologue italien Diego Gambetta considère que la confiance vaut mieux qu'une défiance préventive, d'autant plus que cette dernière peut comporter une tendance déstabilisatrice, rien que par son effet contagieux³.

Dans cette perspective, la confiance n'est pas démunie d'un fondement rationnel, dans la mesure où elle repose sur le fait que les propres intérêts d'une personne se trouvent *"enchâssés dans les intérêts de l'autre : elle dépend du fait que le bénéficiaire de ma confiance conçoit mes intérêts comme étant partiellement les siens"*⁴.

Cet enchâssement relève de la croyance en un engagement moral. La confiance⁵ se présente, dans cette optique, comme une charte fondatrice, ce qui nous renvoie aux fondements contractuels de l'éthique. Sans pour autant qu'elle soit absolue, ou qu'elle dégénère en crédulité, la confiance permet de s'ouvrir sur l'autre, de construire avec autrui un projet commun et de créer un espace de partage⁶. En somme, c'est elle *"qui rend possible le développement de la socialité et le fonctionnement de la démocratie"*⁷. Sans confiance, la société s'expose au risque de désintégration.

¹ BAIER (A), "Confiance" in CANTO-SPERBER (M), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, op.cit. p.357-358

² *Ibid.* p.358

³ *Ibid.*

⁴ MARZANO (M), "Qu'est ce que la confiance?", *Etudes*, janvier 2010, p.56

⁵ CORNU (G), *Vocabulaire juridique*, Association Henri Capitant, Quadrige/PUF, 2000, p.192. « 1. Croyance en la bonne foi, loyauté, sincérité et fidélité d'autrui ou en ses capacités, compétence et qualification professionnelles ».

⁶ *Ibid.* p.53-54

⁷ *Ibid.* p.54

Il en ressort que la réussite de la transition démocratique comme projet collectif de société dépend largement de la restitution de la confiance des citoyens. Or, ceux-ci vivent une véritable crise de confiance. Les vestiges et les mauvais souvenirs de l'époque précédente, toujours présents dans la mémoire, les empêchent de s'ouvrir facilement sur la politique et les politiciens. De même, la nébulosité de la scène politique et l'incapacité de ses acteurs de forger un dialogue serein et constructif axé sur l'intérêt commun ont largement contribué à augmenter l'insatisfaction et le scepticisme de l'opinion publique.

Une telle situation est jugée normale dans une transition démocratique où l'espace public est en cours de recomposition. Toutefois, elle constitue un véritable obstacle à la réintégration politique des citoyens. D'un point de vue psychologique, le citoyen est à la recherche de personnalités fiables, dignes de confiance rompant avec le passé. Le capital moral est, à cet égard, indispensable. La réceptivité des hommes politiques dépend largement de leur potentiel éthique. Ils sont a priori jugés au critère de la sincérité, c'est-à-dire pour leur conformité ou non aux principes qu'ils proclament. Dans l'attente de l'échéance électorale, ils sont sous la loupe d'un citoyen éveillé et méfiant qui exige mains propres, intégrité et probité, dénonce l'absence de programmes clairs et met au soupçon tout comportement et tout acte politiques.

L'explosion du nombre des partis politiques est ainsi perçue par l'opinion publique moins comme un aspect de mobilité citoyenne positive que comme un opportunisme politique révélant des ambitions de pouvoir. Les partis politiques manquent ainsi d'attractivité, et se voient souvent critiqués pour leur souci excessif qu'ils manifestent aux querelles politiques et électorales davantage qu'aux problèmes et aux inquiétudes du citoyen.

Se pose, dans le même sillage, la problématique de la représentativité. En l'absence de véritables institutions représentatives, l'accaparement de la scène par une élite restreinte qui prétend agir au nom du peuple ne fait qu'exacerber le désarroi de la société. Le citoyen est lésé par une montée de l'incertitude face à des mouvements et des groupes de pression en tous sens qui filmunient au nom d'une prétendue volonté générale. Le slogan "*le peuple veut!*" se trouve, de la sorte, de plus en plus confisqué, instrumentalisé et vidé de toute substance. Cela permet de constater que la transition "*explique l'émergence de nouvelles règles du jeu politique par les "causes" relativement imprévisibles que sont les "choix" stratégiques des acteurs*"¹. Toutefois, tant que ces "*choix*" n'ont aucune résonance auprès du citoyen, ils finiront par tomber dans l'illégitimité.

Intérêts particuliers et éthique ne font pas ainsi bon ménage, même dans une phase de transformations qui touchent aussi bien aux normes qu'aux conduites. La restitution de la confiance nécessite ainsi le dépassement de toute approche machiavélique de la politique. D'emblée, la légitimité, c'est la capacité de remplir ses promesses au regard des citoyens. Ceci passe par la définition d'objectifs réalistes et transparents ainsi que par une véritable prédisposition à rendre des comptes à ces citoyens.

Ainsi le traitement efficace et transparent du dossier de la corruption et celui des crimes perpétrés lors de la révolution, la persévérance du gouvernement, notamment dans la gestion du volume exponentiel des revendications sociales, sont une condition nécessaire de regagner la confiance publique. Elle n'est pas, toutefois, la seule. S'y ajoute obligatoirement la nécessité de respecter un certain code éthique

¹ GUILHOT (N), SCHMITTER (P), *op.cit.*, p.621

aussi bien par la société civile que par tous les acteurs politiques. L'éthique politique se trouve en interconnexion avec une éthique sociale.

La confiance est, en somme, une responsabilité collective de laquelle dépend la réussite du nouveau Contrat Social en gestation.

2- La reconstitution du Contrat social¹

La transition implique par définition un vide institutionnel et normatif, en raison de la disparition du régime destitué. Or, *"l'émergence de nouveaux arrangements politiques ne suffit pas à déclarer clos le processus de changement de régime"*². Pour se ré-instituer, une société a besoin de définir collectivement le corps de règles qui va régir son organisation politique et qui va, surtout, permettre de dépasser la phase d'incertitude au cours de laquelle s'affrontent des stratégies politiques diverses adoptées par les différents acteurs impliqués dans le processus³.

L'objectif ultime d'une transition démocratique consiste ainsi en le rétablissement du Contrat Social pour restituer la légitimité politique. Un tel objectif a une essence proprement éthique, puisqu'il permet, en premier lieu, de surmonter les jeux d'intérêts favorisés par l'absence de règles claires. Sans ce fondement éthique, *"la société perd le sens d'elle-même, et se trouve livrée à la logique aveugle d'une histoire régie par les seuls rapports de force"*⁴. Désormais, c'est aux institutions démocratiques qu'il reviendra de faire l'arbitrage entre les différents intérêts⁵.

¹ « Notion qui remonte à Saint-Augustin, que l'on retrouve chez les scolastiques, chez Locke, Hobbes, mais qui prend toute son importance avec J-J. Rousseau pour lequel c'est le pacte qui détermine le passage de « l'état de nature » à « l'état social ». Forme d'association par laquelle « chacun s'unissant à tous n'obéit pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant ». In, GRAWITZ (M), *op. cit.*, p. 92.

² GUILHOT (N), SCHMITTER (P), *op.cit.* p.619

³ *Ibid.* p.618

⁴ MONCONDUIT (F), *op.cit.* p.400-401

⁵ GARRAU (M), LE GOFF (A), *op.cit.* p.162

En second lieu, l'idée de Contrat Social traduit un établissement collectif des normes et donc un consensus sur les "*nouvelles ressources institutionnelles et procédurales*"¹ qui vont définir le nouvel Etat et le nouveau régime politique. La collégialité et le consensus sont aussi au fondement éthique du Contrat Social et sont ainsi un gage de la pérennité de la société et le reflet de sa cohésion. C'est le propre du vivre-ensemble. L'idée d'un gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple se ramène ultimement à gérer le collectif, de telle sorte qu'on garantit le maximum d'unité tout en respectant la diversité. La démocratie implique "*une auto-fondation de la société dans laquelle chaque citoyen, au nom de sa souveraineté, est impliqué*"². Evoquons, à cet égard, que "*les plus belles chartes du monde ne seront jamais que chiffon de papier si elles ne trouvent pas un écho dans le cœur de chacun. L'expérience des «codes de conduite», dans les entreprises par exemple, montre que c'est le processus collectif d'élaboration du code par l'ensemble des personnes concernées qui en fait toute la valeur*"³.

Ceci dit, la traduction institutionnelle de l'éthique serait, d'emblée, l'élaboration d'une Constitution qui sera un "*cadre de référence ultime*"⁴ auquel doivent se conformer toutes les forces en société. Il faut en tous cas une légitimité constitutionnelle pour sortir de l'impasse. La stabilité dépend en définitive de l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante. C'est à partir de là que la Tunisie pourra passer à la consolidation de son processus démocratique en approfondissant le processus d'institutionnalisation⁵ autour des normes et valeurs démocratiques mais

¹ GUILHOT (N), SCHMITTER (P), *op.cit.* p.619

² MONCONDUIT (F), *op.cit.* p.399

³ CALAME (P), *op.cit.* p.160

⁴ *Ibid.* p.130

⁵ GUILHOT (N), SCHMITTER (P), *op.cit.* p.619-622

aussi à la lumière des pré-requis sociaux et culturels qui définissent la société tunisienne et l'Etat tunisien.

C'est ainsi que la société civile s'efforce de défendre cet ensemble de valeurs communes par la conclusion d'une *charte citoyenne* et l'amorce d'une *initiative pour la République*. L'élaboration d'un *pacte républicain* par la haute instance pour la réalisation des objectifs de la Révolution, la réforme politique et la transition démocratique s'inscrit dans le même sillage. De telles initiatives présentent une garantie pour les valeurs démocratiques et un garde-fou pour les valeurs démocratiques et contre toute velléité de faire prévaloir ses propres valeurs ou sa propre idéologie sur les valeurs communes.

Car, s'il existe un défi auquel le peuple tunisien doit se préparer pour la prochaine étape et pour lequel il doit se montrer vertueux, c'est-à-dire, libre et responsable c'est celui de la mise en place des ingrédients nécessaires à la construction d'un « *Etat de droit libéral et démocratique* »¹ pour qu'enfin la liberté, l'égalité et la justice puissent retrouver leur pleine expression et le sens de leur plein épanouissement. Cela prendra du temps et cela dépendra de la volonté des Tunisiens.

¹ Expression utilisée par Slobodan Milacic lors d'un colloque international de droit constitutionnel organisé par la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (Unité de recherche en droit international, juridictions internationales et droit constitutionnel comparé), sur « Constitution, citoyenneté et justice constitutionnelle, Entre exigence démocratique et recompositions territoriales et ce, les 28 et 29 avril 2011. (Non encore publié).